

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 novembre 2025

– Point 7 à l'ordre du jour –

Délibération 2025-23

Relative à l'adoption du programme de travail de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du Code de la Santé publique ;

Après avis du Conseil scientifique consécutif à la séance du 15 octobre 2025 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DÉCIDE

Article 1° – d'approuver le programme de travail de Santé publique France pour l'année 2026 ;

Article 2° – la Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 05 décembre 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration